

Diaspora et Co-développement

NOTE DE RECTIFICATION DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN HAÏTI

Cher Ami,

J'ai pris connaissance avec stupéfaction d'un article sur le codéveloppement dans le numéro 25 de votre hebdomadaire. Cet article, en effet, est émaillé d'erreurs et de contre-vérités :

1. L'auteur affirme que "les informations à ce sujet (le codéveloppement) nous parviennent au compte-gouttes et sous des formes parfois contradictoires. Tantôt des déclarations de l'Ambassadeur de France, M. Christian CONNAN. Tantôt des notes de presse du Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger. Mais rien de plus ..." ce qui, soit dit entre nous, est déjà pas mal!!

Mais il y a plus : notre programme a donné lieu à trois actions d'information :

- une conférence que le Ministre Jean GENEUS et moi-même avons donné au *Karibe Convention Centre* et pour laquelle ont été distribuées environ 700 invitations (tous les médias ont, en particulier, été invités) ;
- une page entière dans chacun des deux grands quotidiens, le *Matin* et le *Nouvelliste* ;
- un long article dans la *Lettre de l'Ambassade de France*, qui est diffusée à environ 800 exemplaires en Haïti (vous êtes personnellement destinataire) et autant en France.

Il a été précisé durant la Conférence de presse comme dans le *Matin*, le *Nouvelliste* et la *Lettre de l'Ambassade* que des informations supplémentaires pouvaient être obtenues en consultant le site du programme ou en écrivant à l'adresse e-mail du secrétariat de programme.

Il me semble difficile de parler d'informations au compte-gouttes.

Il va de soi, d'ailleurs, qu'il est de l'intérêt du Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger comme de notre Ambassade de faire connaître un programme que beaucoup considèrent comme tout à fait novateur. Croyez bien que nous ne nous serions pas dérobés si vous aviez souhaité - démarche qui, me semble-t-il, eût été la démarche normale d'un organe de presse - vous informer à la source pour tenter de vérifier le bien fondé des critiques dont vous faites état.

Je vous mets, d'autre part, au défi de trouver la plus petite contradiction entre les informations communiquées durant la conférence de presse, celles qui ont été publiées dans le *Matin*, le *Nouvelliste* ou la *Lettre de l'Ambassade*, ou encore dans les documents complémentaires (ci-joints) communiqués à tous ceux qu'il s'adressent au site internet précité.

Je serais, enfin, étonné qu'il y ait des contradictions entre les informations fournies par l'Ambassade de France et celles que fournit le Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger, avec lequel nous avons une très bonne collaboration.

Permettez moi, enfin, d'observer que, si les informations disponibles ne vous paraissent pas suffisantes, il vous était loisible de solliciter des informations supplémentaires, ce que vous n'avez pas fait, auprès de cette Ambassade en tout cas. S'informer avant d'essayer d'informer les autres ne me paraît pas contraire à une saine démarche journalistique.

2. L'auteur de l'article "considère qu'il n'y a pas jusqu'à présent de politique claire et définitive à ce sujet qui soit parvenue à notre connaissance" ou encore qu'« il faudrait d'abord avoir une idée précise de ce codéveloppement, ce qui n'est pas le cas ».

Il me paraît difficile de trouver du codéveloppement une définition plus claire et plus simple que celle qui figure dans les documents précités, à savoir :

"On entend par codéveloppement toute action d'aide au développement, quelle qu'en soit la nature et quel que soit le secteur dans lequel elle est réalisée, à laquelle participent des migrants vivant en France, quelles que soient les modalités de cette participation (celle-ci peut intervenir à une ou plusieurs étapes du projet : conception, étude de faisabilité, financement,

réalisation, évaluation).

Le codéveloppement peut concerner aussi bien les Haïtiens qui désirent retourner dans leur pays pour y créer une activité que ceux (hommes d'affaires, universitaires, médecins, ingénieurs, électriciens, plombiers etc.) qui, tout en étant durablement établis en France :



Conférence "Diaspora et développement" (Photo HEM)

- soit sont disposés à investir dans leur pays d'origine pour y promouvoir des activités productives ou y réaliser des projets sociaux (écoles, centres de santé, etc.) ;

- soit souhaitent faire profiter leur pays d'origine de leurs compétences, de leur savoir-faire et de leurs réseaux de relations".

Au risque de lasser, je constate, en tout cas, que nombreux sont les lecteurs qui en ont loué la clarté des textes joints. Si ces textes vous paraissent obscurs, je suis évidemment à votre disposition pour tenter de fournir des explications plus explicites.

3. L'auteur de l'article interroge : "Est-ce une sorte de prime pour les compatriotes qui sont entrés illégalement en territoire français, afin de les amener à s'identifier et à accepter de retourner volontairement dans leur pays?"

La réponse est clairement négative. La preuve en est, du reste, qu'un autre dispositif, dite "Aide au retour" a été conçu spécifiquement pour les illégaux.

Les instruments du codéveloppement ont été conçus pour les étrangers en situation régulière et comme des instruments, non pas de gestion des flux migratoires, mais d'aide au développement, dont la mise en place procède du constat simple que les étrangers vivant dans les pays développés représentent, de par leurs compétences, leurs capacités financières et les réseaux de relations qu'ils ont constitués, un potentiel susceptible de contribuer au développement de leur pays d'origine et trop longtemps négligé.

Le programme comporte trois volets, dont deux concernent exclusivement les étrangers en situation régulière (soutien aux projets associatifs, utilisation des compétences scientifiques, techniques et économiques des diasporas). J'ajoute que, dans les programmes de codéveloppement déjà mis en œuvre par la France dans d'autres pays, 80 % environ des crédits sont consacrés à ces deux volets.

Il se trouve que, une fois le programme en place, il est apparu que le troisième volet (les "Aides à la réinsertion", qui concernent les étrangers désirant rentrer dans leur pays d'origine pour y créer une micro-activité économique), était susceptible d'intéresser aussi les étrangers en situation irrégulière (parce que les "Aides à la réinsertion" comportent une aide au montage, puis à la gestion des projets, ce qui n'est pas le cas des aides au retour, dont le montant, en outre, est généralement inférieur). Il a donc été

décidé d'étendre le bénéfice de ce volet du programme aux étrangers en situation irrégulière. En quoi le fait que des personnes en situation irrégulière, qui sont passibles d'expulsion, puissent partir volontairement, avec des aides qui leur permettront de vivre au pays de leur travail, serait-il dommageable?

J'ajoute que l'affirmation selon laquelle les expulsés ne pourraient "jamais remettre les pieds en territoire français" est fautive. S'ils font une demande de visa, elle est examinée selon les critères habituels.

4. J'avoue ne pas comprendre à quoi peut bien faire allusion le paragraphe "Selon les informations émanant de l'Ambassade de France en Haïti, ce support pourrait se présenter, selon les nécessités, sous différentes formes: administratif, argent liquide, ligne de crédit, assurances tous risques ou autres facilités".

Il a été indiqué très clairement, dans tous les documents que j'ai précédemment mentionnés, que le support accordé par le programme peut prendre trois formes : aide au montage de projets, aide (grâce au soutien du Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger) dans l'accomplissement des formalités administratives à accomplir pour mettre en œuvre des projets de codéveloppement.

J'ai, certes, à chaque fois que j'ai parlé de codéveloppement, précisé que le programme en cours n'épuisait pas les potentialités du codéveloppement et que nous entendons aller plus loin à l'avenir, notamment en favorisant l'accès à des crédits d'un montant supérieur à celui que les institutions de micro-crédit sont en mesure de proposer et inférieur à celui qui peut intéresser les banques. Mais :

- j'ai toujours clairement marqué qu'il s'agissait là de réflexions pour l'avenir et qui n'avaient pas encore trouvé de traduction concrète;

- personne n'a jamais parlé à propos de ce programme de mettre en place des "assurances tous risques ou autres facilités".

Je vous prie d'excuser la longueur de ces développements. J'espère qu'ils vous paraîtront utiles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les porter à la connaissance des lecteurs de *Haïti en marche*.

Bien amicalement,
Christian CONNAN
Ambassadeur de France en Haïti

NDLR. Nous avons dû revoir plusieurs fois notre texte à notre arrivée en France. Sous peine d'être soupçonné de propagandisme. Du fait que les informations publiées en Haïti ne sont point parvenues à la communauté haïtienne en France, qui est quand même le premier intéressé. Concernant le Co-développement, l'opinion là-bas est totalement négative. Les organisateurs de la conférence auraient même essayé en vain de trouver un seul compatriote ayant participé à ce programme. Le message n'est donc pas passé. Pas encore ...

Haïti en Marche

Bien au-delà de 20 000 spectateurs au Festival de Musique Haïtienne

(MUSIQUE ... suite de la page 11)

(Sakpasé Montréal), c'est le trop grand nombre de groupes au programme, ce qui contraint ces derniers à donner des performances trop courtes - à peine plus d'une demi-heure. Enfin, une question demeure: un festival exclusivement haïtien, aussi bien organisé que celui de Montréal (troisième année d'existence sans entrave aucune), peut-il vraiment sortir de son cadre communautaire?(Sauf exception, seuls les proches des Haïtiens (amis, membres des familles par alliance, amateurs de musique antillaise) se sont rendus au parc Jean-Drapeau pour célébrer cette grande culture musicale, beaucoup plus diversifiée qu'on ne le croit.(Ronnie Dee, le plus célèbre des animateurs

haïtiens de radio dans notre île, s'est adressé surtout en créole à l'auditoire, vu sa composition presque exclusivement haïtienne ou antillaise. Alors? Pour que l'on déborde du cadre communautaire, il faudrait une autre approche... qui ne serait plus strictement haïtienne. Et puisque les Nuits d'Afrique n'envisagent pas de fusion avec les manifestations qui lui font désormais concurrence, ce cadre communautaire risque de rester comme tel, aussi réussi soit-il.